
Conseils commerciaux régionaux dans la région africaine : Partage d'expériences et de leçons pour l'avenir

Conseil des entreprises du COMESA

*Étude de cas sur ses origines, ses fonctions et son mandat en tant que représentant
du secteur privé dans la région du COMESA*

Préparé conjointement par :
Le Centre du commerce international et le Conseil des entreprises du
COMESA
31 mai 2021

Financé par l'Union européenne



Mis en œuvre par



1. À PROPOS DU CONSEIL DES ENTREPRISES DU COMESA

1.1 Création et mandat du Conseil des entreprises du COMESA

Le Conseil des entreprises du COMESA (CBC) a été établi, en vertu de l'article 7 du Traité du COMESA, comme l'un des huit organes du COMESA permettant d'assurer le dialogue entre le secteur privé et d'autres groupes d'intérêt et les organes du Marché commun (voir encadré 1).

Encadré 1: À propos du COMESA

Le marché commun de l'Afrique orientale et australe

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a été créé en 1994, remplaçant la zone commerciale préférentielle qui était en place depuis le début des années 80. Les 21 pays suivants sont membres du COMESA : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe, Tunisie et Somalie.

Le COMESA (tel que défini par son Traité) a été établi « en tant qu'organisation d'États souverains indépendants et libres qui ont accepté de coopérer au développement de leurs ressources naturelles et humaines pour le bien de toute leur population » et, en tant que tel, il dispose d'une série d'objectifs qui incluent nécessairement dans ses priorités la promotion de la paix et de la sécurité dans la région.

Le Conseil d'entreprises du COMESA (CBC) a été créé pour représenter et défendre les intérêts de la communauté des affaires et des groupes d'intérêt en son sein ou au niveau de l'organe politique.

L'un des principaux moteurs de la création du CBC était le désir de mieux intégrer le secteur privé dans le programme d'intégration régionale grâce à la collaboration, aux liens entre les associations professionnelles et les entreprises et à l'harmonisation des efforts vers

des objectifs communs pertinents pour la compétitivité du secteur.

Le mandat du CBC est articulé dans l'article 18 du Traité du COMESA et guidé par les objectifs et les activités des chapitres 23 et 24 du Traité du COMESA. À cette fin, le CBC est une organisation membre du secteur privé reconnue pour la région du COMESA et, à ce titre, est responsable de :

1. Veiller à ce que les intérêts des milieux d'affaires et des autres groupes d'intérêt du Marché commun soient pris en considération par les organes du Marché commun.
2. Suivre la mise en œuvre des dispositions des chapitres 23 (Développement du secteur privé) et 24 du Traité du COMESA (Femmes dans le développement et l'entrepreneuriat) et faire des recommandations au Comité intergouvernemental.¹
3. Consulter et recevoir des rapports d'autres groupes d'intérêt.
4. Participer aux réunions des comités techniques ²et faire des recommandations, si nécessaire, au Comité intergouvernemental (articles 7 et 18 du Traité du COMESA).

Plus précisément, en tant que représentant clé du secteur privé dans la région du COMESA, le CBC est responsable du suivi des engagements suivants des États membres du COMESA :

¹ Conformément à l'article 7 du Traité du COMESA, le Comité intergouvernemental est établi en tant qu'organe du COMESA dont les fonctions comprennent l'élaboration de programmes et de plans d'action dans tous les secteurs de coopération, le suivi et le bon fonctionnement et le développement du Marché commun, et la supervision de la mise en œuvre des dispositions du Traité du COMESA (article 14 du Traité du [COMESA](https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2020/07/Comesa-Treaty.pdf), <https://www.comesa.int/wp-content/uploads/2020/07/Comesa-Treaty.pdf>)

² Le Traité du COMESA établit divers comités techniques spécifiques au secteur en tant qu'organes du COMESA. Les comités techniques sont, entre autres, responsables de la préparation des programmes de mise en œuvre dans leurs secteurs respectifs et également du suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération dans ces secteurs.

1. **Création d'un environnement favorable pour le secteur privé** : Les États membres ont convenus de créer un environnement propice pour que le secteur privé tire pleinement parti du Marché commun.
2. **Renforcer le secteur privé**: Les États membres ont également convenu d'adopter des programmes visant à renforcer et à promouvoir le secteur privé en tant que force efficace pour le développement, le progrès et la reconstruction de leurs économies respectives.
3. **Coopération entre les chambres de commerce et autres organisations commerciales** : Les États membres se sont engagés à coopérer pour promouvoir des mesures communes visant à renforcer les liens entre les chambres de commerce (COMESA, chapitre 23, article 151-153).

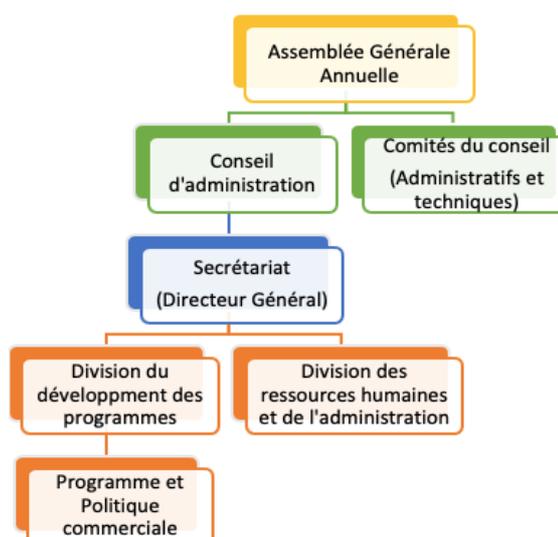
1.2 Opérationnaliser le Conseil des entreprises du COMESA

Le Sommet du COMESA de 2005 a mandaté la formation du CBC, après quoi le CBC a officiellement commencé ses activités en 2009. À l'époque, le CBC était guidé par la stratégie CBC 2011-2014, financée par le Centre du commerce international (ITC) dans le cadre du programme PACT II, pour mettre en place et opérationnaliser un secrétariat, du personnel efficace et des services clés axés sur la demande pour le secteur privé. Dans ce cadre, le CBC a lancé trois piliers stratégiques clés, à savoir : Plaidoyer en matière de politique commerciale, services de facilitation des échanges et développement de l'effectif.

Initialement géré par le coordonnateur du CBC, le Conseil s'est concentré sur le recrutement d'associations membres de 19 pays et la signature d'accords qui ont facilité l'acheminement des services vers l'institution. Certains des principaux défis sur lesquels le CBC s'est concentré à ce stade étaient de renforcer la voix du secteur privé dans les processus de formulation des politiques, d'entreprendre des consultations sur les obstacles rencontrés par les entreprises et de faciliter des dialogues et des forums publics-privés cohérents pour discuter de l'expansion du milieu des affaires au sein du COMESA.

Pendant ce temps, le CBC a également travaillé à la création de conseils d'administration viables, à l'opérationnalisation de sa constitution qui régit son plan de travail et ses opérations ; et à la prestation de services adaptés pour répondre aux exigences du secteur privé dans le cadre du programme d'intégration régionale. En 2014, le CBC est devenu une institution à part entière dotée d'un cadre organisationnel comprenant une Assemblée générale, un conseil d'administration (neuf directeurs choisis parmi les présidents des 21 membres points focaux nationaux), les comités administratifs du conseil d'administration, les comités techniques du secteur et le Secrétariat. (se reporter à la figure 1). Le Secrétariat du CBC est établi à Lusaka, en Zambie, dans le bâtiment du COMESA.

Figure 1 : Structure organisationnelle du CBC



1.3 Adhésion et financement du CBC

Les membres du CBC sont composés d'associations nationales du secteur privé (où une organisation nationale du secteur privé agit en tant que point focal national pour le CBC

et a le droit de vote à l'Assemblée générale), d'associations régionales, de membres corporatifs, de membres honoraires / groupes d'intérêt et d'entreprises émergentes / MPME.

L'adhésion est organisée comme indiqué ci-dessous :

Membres principaux	Membres associés	Membres honoraires
<ul style="list-style-type: none">•Associations d'entreprises•Associations nationales du secteur privé représentant divers secteurs des économies nationales des États membres	<ul style="list-style-type: none">•Corporations et PME•Sociétés individuelles incorporées présentes sur plus d'un marché	<ul style="list-style-type: none">•Investisseurs / groupes d'intérêt - en tant que membres associés•Accordé aux personnes méritantes pouvant contribuer au bien-être du CBC de manière significative - dans le but d'assurer la diversité des idées et d'élargir la base de revenus

Le CBC est financé par le secteur privé et les partenaires au développement (67 % des opérations du CBC sont financées par des contributions du secteur privé). Les fonds sont directement gérés par le conseil d'administration du CBC et ses partenaires. Dans un esprit de neutralité en tant qu'organisme de défense du secteur privé, le CBC ne reçoit pas de fonds provenant des contributions des États membres au niveau gouvernemental.

2. CBC EN TANT QUE REPRÉSENTANT DU SECTEUR PRIVÉ

2.1 Services du CBC

Les services du CBC comprennent principalement la **promotion des politiques commerciales, les services de facilitation des échanges** et le développement de l'effectif. Ces services sont en ligne avec les objectifs de développement du CBC articulés dans la stratégie CBC 2018-2022, comme détaillés ci-dessous :

1. Promouvoir un plaidoyer et un dialogue continu pour le secteur privé aux niveaux national et régional afin aider à améliorer l'environnement commercial.
2. Renforcer les partenariats qui favoriseront le commerce et les investissements sur les marchés régionaux et mondiaux.
3. Fournir une facilitation / coordination régionale à nos membres et soutenir l'efficacité opérationnelle des entreprises, notamment des MPME.
4. Assurer la durabilité institutionnelle d'ici 2022.

2.1.1 Influencer la politique par le plaidoyer

Dans le cadre du pilier de la promotion des politiques, le CBC est engagé dans des efforts de promotion et de plaidoyer en vue de faciliter les initiatives politiques visant à rendre l'environnement commercial plus propice et à renforcer la vitalité et la compétitivité du secteur des affaires dans la région. Grâce à ses services de promotion des affaires et des politiques, le CBC cherche à :

- Éliminer les principaux obstacles à la croissance des entreprises et stimuler les actions visant à améliorer l'environnement général des affaires.

- Faciliter les consultations du secteur privé sur les processus politiques et transmettre les préoccupations et les problèmes du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre de la politique et des négociations commerciales régionales.
- Assurer la volonté politique d'initier et de mettre en œuvre des réformes politiques et institutionnelles pour un environnement des affaires plus compétitif.
- Préparer des rapports fondés sur des données probantes qui serviront de base à la préparation de projets de loi types pour l'intervention au niveau de l'élaboration des politiques.
- Promouvoir le dialogue et le partenariat public-privé.

Certains des résultats récents atteints et des projets entrepris par le biais des services de plaidoyer du CBC en 2020 sont :

- L'adoption de trois positions sectorielles couvrant les questions liées à la facilitation des échanges dans le contexte de l'ère COVID-19, l'harmonisation des normes alimentaires et la promotion du commerce des semences dans la région. Après leur adoption, ces positions ont été intégrées aux plus hauts niveaux de prise de décision dans la région du COMESA.
- L'adoption par les membres du CBC du Code régional de conformité à la lutte contre la corruption pour les entreprises lors de l'assemblée générale annuelle du CBC tenue en août 2020.³ Cet instrument aidera à renforcer la capacité du secteur privé à endiguer la corruption et à renforcer sa participation aux initiatives de transparence et de réforme en vue de créer un environnement commercial sain et favorable.
- Publication d'un certain nombre de positions induites par le secteur préconisant la suppression de divers droits de douane afin de faciliter les importations de marchandises liées au COVID-19, ou pour résoudre les problèmes découlant des représailles réciproques aux barrières techniques commerciales entre les États membres du COMESA.
- Plaidoyer pour le projet "Implementation of the Micro, Small and Medium Enterprises " [Mise en œuvre du projet d'inclusion financière numérique des micro, petites et moyennes entreprises (MPME)] axé sur l'amélioration de la réglementation financière et, en fin de compte, sur la réduction des coûts de transaction transfrontalière pour les MPME du COMESA via une plateforme régionale de paiement numérique de détail. Un modèle de politique sur la plateforme de paiement numérique de détail pour les MPME du COMESA a été validé pour examen et adoption par les organes politiques du COMESA.

Encadré 2 : Réalisations du CBC en matière de promotion des politiques

Au fil des ans, le CBC a plaidé avec succès et influencé, ou contribué à la mise en œuvre d'un certain nombre de politiques régionales, dont certaines sont décrites ci-dessous :

- Le système de visa d'entreprises du COMESA adopté par le Conseil des ministres
- La position COMESA et la tripartite sur les règles d'origine adoptées par les gouvernements des États membres du COMESA
- La politique et la stratégie du tourisme durable du COMESA
- Le cadre de lutte contre le commerce illicite qui propose un protocole qui couvre les actions législatives, d'application et de sensibilisation des consommateurs par les États membres
- La politique et la stratégie de mise en œuvre du COMESA pour les MPME adoptées par les États membres

³ Le Code régional des entreprises est disponible à l'adresse, <http://comeabusinesscouncil.org/regional-code-on-anti-corruption-compliance-for-enterprises>

2.1.2 Facilitation des échanges pour la compétitivité

Dans le cadre de ce pilier, l'objectif consiste à développer des plateformes et des activités pouvant promouvoir les partenariats et les liens entre les entreprises et d'informer les entreprises sur les diverses opportunités de commerce et d'investissement disponibles dans la région. Voici quelques exemples de services offerts par le CBC axés sur la facilitation des échanges :

- Services de conseils commerciaux continus sur les programmes menés par le secteur, notamment l'accès aux marchés, les partenariats privés à privés, la facilitation des accords commerciaux entre les MPME et les entreprises.
- Études de marché proactives annuelles sur trois programmes pour éclairer les décisions relatives au climat des affaires pour les investissements et les entreprises.
- Direction des missions commerciales internationales annuelles pour soutenir les partenariats mondiaux entre l'Afrique et le marché international et organisation du salon international annuel du COMESA et des événements sectoriels acheteurs-vendeurs.
- Développement de programmes phares de facilitation des échanges tels que BizNet⁴(une plateforme en ligne hébergée par le CBC pour les liens commerciaux et la veille économique et commerciale pour les entreprises, les associations et les MPME dans la région du COMESA, comprenant plus de 3000 listes de produits et services d'entreprises et de professionnels du COMESA) et Made-in-COMESA, (un outil d'analyse du commerce et du marché pour les entreprises et les commerçants de la région du COMESA).

2.1.3 Développement des adhérents

Dans le cadre du pilier du développement des adhérents, le CBC se focalise sur le perfectionnement et l'adaptation continus de ses offres de services pour répondre aux besoins uniques et changeants de ses membres, ce qui se fait généralement par le renforcement des capacités techniques et la mobilisation des ressources. Par exemple, pour répondre aux besoins des membres du CBC pendant la pandémie de la COVID-19, le CBC a développé les bulletins d'informations spécialisés par secteur et des éditions spéciales COVID-19. Les publications ont partagé des informations pertinentes sur la performance du marché régional, les tendances actuelles et les meilleures pratiques pour la résilience et la durabilité des entreprises pendant la pandémie.

2.2 Mécanismes du CBC pour l'engagement du secteur privé et des décideurs aux niveaux national et régional

2.2.1 Groupes de travail, forums d'entreprises annuels et dialogues public-privé

⁴ <http://biznet.comesabusinesscouncil.org/>

Groupes de travail sur les commerçants : Le CBC a formé neuf groupes de travail sur la base de pôles d'entreprises, comme indiqué dans l'encadré 3. Les groupes de travail sont composés d'entreprises privées et d'associations du secteur privé et de représentants des États membres du COMESA pour forger des positions du secteur privé sur les principales questions politiques du COMESA et pour faciliter le dialogue public-privé afin d'influencer le processus de prise de décision politique du COMESA aux niveaux régional et national. Les résultats des réunions des groupes de travail éclairent les positions politiques qui sont présentées et défendues lors des réunions intergouvernementales et ministérielles du COMESA.

Encadré 3 : Groupes de travail du CBC sur la base des pôles d'entreprises

- 1) Facilitation des échanges et barrières non tarifaires (transversales)
- 2) Tourisme
- 3) PME et activités du secteur des PME
- 4) Services financiers numériques
- 5) Plateforme tripartite du secteur privé
- 6) Groupe de travail sur les fabricants
- 7) Agro-industrie - semences, horticulture, tabac
- 8) Secteur des transporteurs et des services logistiques
- 9) Coalition des entreprises de services

Forums et dialogues annuels des entreprises : Le CBC organise également des forums d'entreprises annuels ainsi qu'au moins deux dialogues public-privé sectoriels par an. Les forums sont organisés parallèlement à la réunion annuelle des chefs d'État du COMESA afin d'optimiser l'impact du plaidoyer.

Ces événements fournissent également des liens commerciaux et des plateformes de promotion du commerce dans les secteurs d'activités afin de renforcer les opportunités d'accès aux marchés dans la région. Chaque forum et dialogue a une orientation thématique et est organisé conjointement avec le point focal national du CBC dans l'État membre qui accueille le forum.

Les forums annuels d'entreprises et les dialogues public-privé sont des occasions régulières pour les acteurs du secteur et les régulateurs d'harmoniser les positions politiques qui sont ensuite présentées pour examen et approbation aux États membres. Ceci est crucial pour que les pays adhèrent à l'amélioration du commerce et des investissements dans les États membres.

Encadré 4 : Forums d'entreprises et autres événements organisés récemment par le CBC

- Salon international du COMESA et sommet de haut niveau des entreprises, juillet 2019, Kenya : « marque de qualité »
- 13^e Forum des entreprises du COMESA, juin 2018, Burundi « Promouvoir la compétitivité des secteurs d'activités- Accélérer le commerce régional et mondial »
- 11^e Forum d'entreprises, octobre 2016, Antananarivo, Madagascar : « Quality Africa - Échantillonnage du marché tripartite »
- 10^e Forum d'entreprises du COMESA, mars 2015, Addis Ababa, Éthiopie : « Agir contre le commerce illicite - Un programme pour la compétitivité secteurs d'activités »
- 9^e Forum d'entreprises du COMESA, février 2014, Kinshasa RDC : « Une fusion entre l'entreprise et l'innovation - Intégrer la compétitivité pour l'approvisionnement et les chaînes de valeur dans la région du COMESA »
- 8^e Forum d'entreprises du COMESA, novembre 2012, Kampala, Ouganda : « Améliorer le commerce intra-COMESA grâce au développement des micros, petites et moyennes entreprises - Saisir les opportunités d'innovation et de prospérité dans les affaires »
- 7^e Forum d'entreprises du COMESA, Août 2011, Lilongwe, Malawi : « Mettre la science et la technologie au service du développement - Parler affaires dans un marché unique »
- 6^e Forum d'entreprises du COMESA, Août 2010, Manzini, Swaziland : « La science et la technologie - une clé du développement durable des entreprises »

2.2.2 Plaidoyer au sein des organes politiques du COMESA

À la suite de consultations étroites aux niveaux national et régional, les positions du CBC sont transmises par le biais des réunions des organes de politique où le CBC agit en tant qu'organe de politique et défend les intérêts du secteur privé. Il y a plus de 10 réunions d'organes sectoriels de réglementation / politique qui siègent chaque année - avec un flux de processus qui commence au niveau du Comité, se poursuit au niveau du directeur, du secrétaire permanent, du ministre et aboutit par l'adoption finale au niveau des chefs d'État.

2.3 Rôle du CBC dans la mise en œuvre efficace de la ZLECAf

Le CBC est également actuellement engagé dans des efforts pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAf, qui recèle un énorme potentiel de croissance pour les entreprises, en Afrique et en dehors. La ZLECAf couvre un marché de 1,2 milliard de personnes, qui comprend une population africaine jeune et une classe moyenne en croissance avec un pouvoir d'achat croissant. Dans ce cadre, le CBC cherche à mieux comprendre les besoins et les exigences du secteur pour servir ce grand marché, en se focalisant en particulier sur les MPME, les femmes commerçantes, les petits exploitants agricoles et les commerçants transfrontaliers informels, qui représentent la majorité de la communauté commerciale africaine et sont cruciaux pour stimuler les efforts de réduction de la pauvreté. Les efforts du CBC à cet égard comprennent :

- ✓ Le plaidoyer visant à rendre l'environnement commercial propice sur le continent - ce plaidoyer aide les MPME à avoir un accès rapide aux marchés de production et d'intrants.
- ✓ Promouvoir des politiques favorables dans la région par le biais de discussions entre les secteurs public et privé, renforcer les plateformes de dialogue, de collaboration et de partenariats public-privé.
- ✓ Aligner les cadres politiques existants aux niveaux national, régional et continental.
- ✓ Recommander les mesures nécessaires pour que chaque pays tire pleinement parti des marchés nationaux, régionaux et mondiaux dans le contexte de la ZLECAf.
- ✓ Adopter une approche participative multipartite nationale.

3. DÉFIS, LEÇONS ET RECOMMANDATIONS

3.1 Défis institutionnels dans la mise en place du CBC

- i. **Appropriation par les parties prenantes** - Au cours des deux premières années de l'opérationnalisation du CBC, des efforts importants ont été déployés pour mettre en place un conseil d'administration et une assemblée générale / des membres qui croyaient en le CBC et étaient prêts à s'approprier sa vision. Dans ce contexte, un engagement cohérent, une consultation et des services axés sur la demande sont devenus des éléments essentiels pour soutenir la croissance et le développement de l'institution.
- ii. **Contraintes de financement** - Un financement régulier et ininterrompu s'est avéré être un défi de taille au cours des cinq premières années d'exploitation du CBC. Le principal défi était d'assurer un paiement cohérent de la cotisation par les membres. En outre, la durée de vie des subventions de projet et la garantie de la durabilité après la période de subvention avaient des implications pour les travailleurs et la

performance de certains projets. Au fil du temps, le CBC a développé des partenariats clés axés sur des projets afin d'équilibrer les pools de financement avec les opérations et les programmes.

- iii. **Défis en matière de ressources humaines** - En raison des contraintes de financement, il était très difficile de soutenir les membres du personnel, surtout face aux possibilités très concurrentielles offertes par les organismes intergouvernementaux régionaux avec lesquels le CBC collaborait étroitement.
- iv. **Défis rencontrés par les associations nationales du secteur privé** - De nombreux points focaux nationaux manquaient de capacités techniques et de financement pour répondre aux attentes des membres. En outre, plusieurs associations nationales ont également éprouvé des difficultés à obtenir des cotisations de manière cohérente, ce qui a, à son tour, affecté leur participation à des organismes régionaux tels que le CBC.
- v. **Déterminer les services et la proposition de valeur pour les membres** - Les différences de niveaux d'intérêts au sein des États membres ont entravé le développement de services individualisés pour répondre aux besoins disparates des membres du CBC. À cet égard, les sondages auprès des membres étaient importants pour élaborer des programmes et des projets novateurs alignés sur les intérêts des secteurs d'activité aux niveaux national et régional.

3.2 Défis liés au plaidoyer politique

- i. **Le plaidoyer au niveau national est encore relativement faible** - Le rôle des associations nationales membres est important pour produire des résultats au niveau national. Si les associations nationales n'ont pas la crédibilité, les compétences ou la capacité d'influencer leurs gouvernements nationaux, la capacité du CBC d'influencer la réforme des politiques et des règlements est également affectée. Seules des associations fortes et crédibles peuvent exercer une influence et une pression suffisantes en tant que multiplicateurs pour pousser les gouvernements nationaux à mettre en œuvre des réformes.
- ii. **Lente mise en œuvre des décisions réglementaires et politiques** - Les décisions politiques prises au niveau du COMESA ne se traduisent pas nécessairement par des décisions efficaces au niveau national car les États membres n'adoptent pas les instruments nécessaires pour mettre en œuvre les décisions. Un engagement et une volonté politique accrus sont nécessaires. L'une des conséquences de ce défi est une baisse du nombre de membres du CBC qui estiment que leurs attentes aux niveaux politique et réglementaire ne sont pas satisfaites.
- iii. **Établissement d'un programme de plaidoyer politique** - Tous les États membres du COMESA ne sont pas au même niveau de développement. Il existe une grande diversité en termes de géographie, de niveaux économiques, de statut politique, d'engagement du secteur privé et de la société civile et de développement de la culture d'entreprise, ce qui entrave la possibilité de parvenir à un consensus sur un programme qui profite à tous.

3.3 Leçons apprises et recommandations

S'inspirant des expériences du CBC depuis sa création, on trouvera ci-dessous quelques leçons apprises et des recommandations visant à accroître la participation du secteur privé au commerce.

1. **La nature règlementaire du CBC en tant qu'organe du COMESA est essentielle à l'accomplissement de son mandat.** Être reconnu par le traité du COMESA comme un organe du COMESA permet au CBC de participer aux réunions des organes politiques et de défendre et d'influencer efficacement les politiques.
2. **Les communautés économiques régionales (CER) sont nécessaires, tout comme les RBC.** Les parties prenantes reconnaissent que les organisations régionales sont nécessaires pour développer et soutenir le secteur privé dans leurs pays respectifs. Dans le cas du COMESA et du CBC, les parties prenantes apprécient les initiatives régionales telles qu'Anti-Illicit Trade framework (cadre de lutte contre le commerce illicite), Local Sourcing for Partnership Project [Approvisionnement local pour le projet de partenariat (Intégrer les PME dans la chaîne d'approvisionnement des grandes entreprises du COMESA)] et BizNet.
3. **Relation de travail collaborative entre le Secrétariat du COMESA et le CBC.** Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les organisations régionales d'entreprises membres (BMO) et leurs institutions de Communautés économiques régionales respectives. Le rôle du Secrétariat du COMESA pour soutenir les processus d'incubation et le financement par des tiers permettant la mise en place du CBC témoigne de l'importance accordée par le COMESA pour assurer la croissance et la compétitivité du secteur privé. Le soutien continu et l'étroite collaboration ont permis au CBC de devenir une organisation du secteur privé bien établie et de premier plan dans la région africaine.
4. **Besoin de définir une caractéristique et une proposition de valeur uniques.** Le CBC s'est positionné vis-à-vis des autres parties prenantes et a communiqué clairement en faveur d'une large prise de conscience du rôle et des fonctions du CBC, ainsi que de la valeur de ces activités.
5. **Les points focaux nationaux ne sont pas uniformes.** Il est important de reconnaître et de prendre en compte la diversité, les différents niveaux d'engagement des organisations nationales. Au sein du CBC, environ 15 des 21 points focaux nationaux sont des participants actifs, et tous les points focaux nationaux ne sont pas des organisations nationales du secteur privé dans leurs États membres. En conséquence, certaines voix du secteur privé se sentent exclues et les attentes des points focaux nationaux ne sont pas claires.
6. **Nécessité d'accroître la collaboration des organisations régionales d'entreprises membres avec les points focaux nationaux et d'avoir des plans de travail harmonisés.** Le CBC vise à promouvoir le principe de subsidiarité, c'est-à-dire que les questions et les programmes devraient être traités par les institutions nationales lorsque cela est possible, tandis que le CBC se focalise sur les questions transversales qui sont pertinentes à travers les pays et les secteurs. Un plus grand impact peut également être atteint également grâce à un effort concerté visant à garantir l'alignement du programme des points focaux nationaux sur celui du CBC. D'autres moyens possibles de collaboration comprennent la fourniture, lorsque cela est possible, d'une assistance financière et en ressources humaines.
7. **Les protocoles sont signés, ratifiés et mis en œuvre.** La mise en œuvre, l'appropriation au niveau national et la garantie de l'application efficace des politiques sont au cœur de la stratégie et des efforts du CBC.
8. **Focalisation sur l'avantage comparatif de chaque État membre et conception des politiques sur cette base.** Compte tenu des différents niveaux de développement, des forces et des faiblesses, le CBC s'efforce de présenter des questions qui profitent à tous et de travailler avec les parties prenantes pour déterminer comment les États membres et les secteurs respectifs peuvent être positionnés pour tirer parti de l'intégration régionale.